

Département de LOT-ET-GARONNE

Commune de MARMANDE (47200)

**Déclassement dans le domaine privé en vue d'aliénation d'une
parcelle de la section HI sise au lieu-dit
« Terrasse du Carroussel »**

Enquête publique du 13 février 2023 au 28 février 2023

CONCLUSIONS et AVIS du commissaire enquêteur

Destinataires :

- Monsieur le Maire de Marmande
- Monsieur le Sous-préfet de Marmande
- Archives

M. Alain POUMEROL
Commissaire enquêteur

Déroulement de l'enquête

Le projet de déclassement d'une parcelle appartenant au domaine public en vue d'aliénation est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de la commune de Marmande.

Il a donné lieu à une enquête publique qui a débuté le 13 février 2023 et s'est achevée le 28 février 2023, soit une durée de 16 jours consécutifs, en application de l'arrêté UR/SOL 007/2023 du 12 janvier 2023 du Maire de Marmande.

Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête ont été tenus à la disposition du public en mairie de Marmande aux jours et heures habituels d'ouverture au public des bureaux.

La publicité a été effectuée de façon réglementaire: annonces dans la presse, affichage en mairie et sur les lieux concernés par le déclassement.

Le public a pu consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Marmande ou les adresser au commissaire enquêteur, par courrier, à la mairie.

J'ai assuré la permanence prévue par l'arrêté organisant l'enquête publique le mercredi 22 février 2023 de 14h en 17h en mairie de Marmande. L'ensemble de la procédure a été respecté et aucun incident n'est à signaler.

Le projet soumis à l'enquête

L'enquête publique porte sur le projet de déclassement du domaine public d'une parcelle sise au lieu-dit « terrasse du Carrousel » dans les parties urbanisées de la commune. Un sous-dossier est annexé au dossier :

Annexe 1: déclassement dans le domaine privé de la commune de la parcelle cadastrée section HI, sise au lieu-dit « terrasse du Carrousel », dont la superficie sera déterminée par un document d'arpentage. Il s'agit d'un déclassement pour aliénation et vente ultérieure au propriétaire de la parcelle voisine cadastrée section HI n°235.

Un plan de situation et un extrait de plan cadastral figurent au dossier afin d'identifier cette parcelle.

Synthèse des avis exprimés pendant l'enquête

Pendant le déroulement de l'enquête publique où chacun a pu prendre connaissance du dossier déposé en Mairie de Marmande, siège de l'enquête, le projet n'a fait l'objet d'aucune observation orale auprès du commissaire enquêteur ou écrite sur le registre d'enquête ou par courrier, susceptible de remettre en cause la proposition de transfert décidée par le conseil municipal.

Bilan du projet - Conclusion

À l'issue de cette enquête, au vu des observations et avis recueillis, après analyse du dossier et visite des lieux, un bilan peut être dressé pour ce projet de déclassement :

- la circulation des piétons et des véhicules n'est pas affectée par la modification des lieux,
- le projet de déclassement ne fait l'objet d'aucune objection de la part du public ou des riverains,

- ce transfert se traduira par une réduction des charges d'entretien pour la commune,
- la proposition de transfert n'est pas incompatible avec les dispositions de la réglementation d'urbanisme.

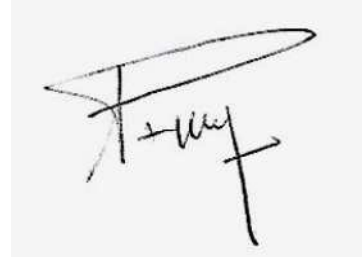
Avis

Après avoir étudié le dossier, visité les lieux, dressé le bilan du projet et constaté le bon déroulement de l'enquête publique au cours de laquelle je n'ai recueilli aucune observation,

j'émet un **avis favorable** au projet de déclassement dans le domaine privé de la commune de Marmande, de la parcelle appartenant au domaine public telle qu'elle est répertoriées et définie dans le dossier d'enquête publique annexé à ce rapport.

Fait à Brax le 3 mars 2023

Le commissaire enquêteur



Alain POUMEROL